

Sommaire

MÉMOIRE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

NOTE EXPLICATIVE ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS	05
Partie 1 • Charges prévisionnelles	07
Partie 2 • Fréquentation	07
Partie 3 • Recettes	08
Partie 4 • Proposition d'un mécanisme de répartition des excédents commerciaux	08
<hr/>	
ANNEXE FINANCIÈRE 7 COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS.	19
<hr/>	
ANNEXE 1 CONSISTANCE DES SERVICES	21
<hr/>	
ANNEXE 2 TARIFICATION ET CONVENTIONS TARIFAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	27
<hr/>	
ANNEXE 3 INVENTAIRE A DES BIENS MIS À DISPOSITION PAR L'AGGLO DU PAYS DE DREUX (BIENS DE RETOURS).	31

ANNEXE 4 INVENTAIRE B DES BIENS DÉDIÉS AU SERVICE APPARTENANT AU DÉLÉGATAIRE (BIENS DE REPRISE)	34
--	-----------



ANNEXE 5 CHARTRE GRAPHIQUE	36
---	-----------



ANNEXE 6 PROGRAMME D'INSERTION	39
---	-----------



ANNEXE 8 RAPPORTS	41
--	-----------



ANNEXE 9 ÉLÉMENTS FINANCIERS DU RAPPORT ANNUEL	44
---	-----------



ANNEXE 10 PROJETS DE STATUTS.	46
--	-----------



ANNEXE 11 PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ ET PLAN D'INFORMATION DES USAGERS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉLÉGATAIRE RELATIFS AU SERVICE MINIMUM.	50
--	-----------

ANNEXE 12 DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX + DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADAP	52
--	-----------



ANNEXE 13 MOYENS PROPRES, EN TERMES DE PERSONNEL ET DE MOYENS MATÉRIELS, PERMETTANT UNE VÉRITABLE PRISE EN CHARGE DE LA DÉLÉGATION	55
---	-----------



ANNEXE 14 PLAN PLURIANNUEL DE COMMUNICATION .	58
--	-----------



ANNEXE 15 VOLUME DES VENTES RÉALISÉES DE CHAQUE TITRE AU COURS DE L'EXERCICE N	60
---	-----------



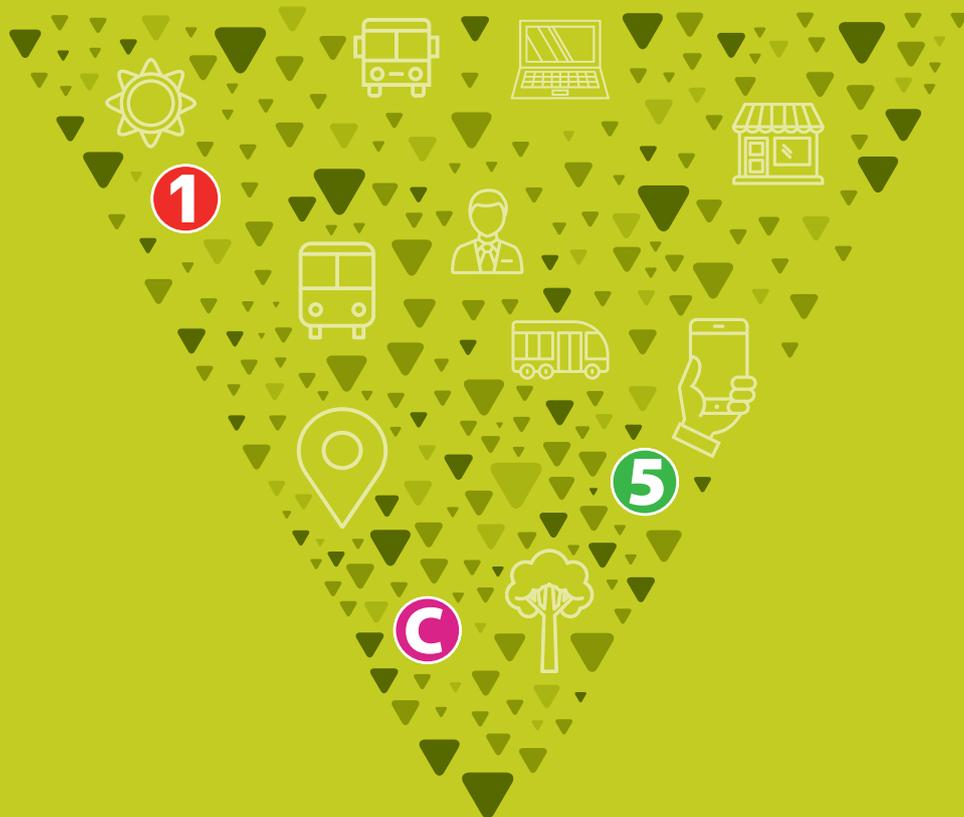
ANNEXE 16 PLAN D' ACTIONS QUALITÉ DE SERVICE	62
---	-----------



ANNEXE 17 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS . .	64
---	-----------



ANNEXE 18 FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE COMMERCIALE	66
---	-----------



NOTE EXPLICATIVE

ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS



PARTIE 1

Charges prévisionnelles

1 - COÛTS DU PERSONNEL DE CONDUITE

Les coûts de personnel de conduite ont été valorisés sur la base de l'effectif présent au 1^{er} juillet 2019, ainsi que des remplacements ou recrutements prévus au cours de la future DSP. Ils ont été établis à partir :

- ✳ du salaire de base,
- ✳ de l'ancienneté et de son évolution sur la durée du contrat,
- ✳ de la prime de treizième mois et de l'ensemble des primes et indemnités en vigueur dans l'entreprise,
- ✳ de la mutuelle obligatoire,
- ✳ du régime de prévoyance et d'invalidité,
- ✳ du plan de formation.

Le taux de charges patronales (sociales et fiscales) a été déterminé à partir des taux en vigueur en avril 2019. Il comprend les réductions de charges pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC, dites « réductions Fillon ».

Les heures productives ont été établies au regard :

- ✳ des congés et jours fériés,
- ✳ du calendrier des vacances scolaires connu à ce jour et projeté jusqu'en 2028,
- ✳ d'un taux d'absentéisme des conducteurs de 7 %,
- ✳ d'heures de formation correspondant aux engagements de Keolis en termes de qualité et de sécurité,
- ✳ d'heures de délégation en phase avec la mise en place du CSE.

Les heures de conduite de l'onglet « unités d'œuvre » de l'annexe 7 intègrent tous les types d'heures travaillées.

2 - COÛTS DES VÉHICULES

Les véhicules sont financés par le délégataire. Keolis prévoit de recourir à des contrats de location opérationnelle.

En annexe 7, la ligne « amortissements » intègre les divers investissements liés à la mise en service des véhicules :

- ✳ renouvellement et/ou complément des matériels embarqués (SAEIV, vidéoprotection, radiotéléphonie) des véhicules urbains et périurbains,
- ✳ extension du SAEIV et complément logiciel du système billettique,
- ✳ livrées (y compris des véhicules scolaires dédiés).

Ces actifs seront intégralement amortis sur la durée du contrat de DSP.

 Cliquez ici pour consulter
Politique de rémunération
Mémoire 2 / Chapitre 1 /
partie 3 / 6 

 Cliquez ici pour consulter
Bilan d'unités d'œuvre
Mémoire 1 / Chapitre 2 / partie 8 

Le poste « coûts des véhicules » intègre aussi les frais liés aux cartes grises.

À la fin du contrat de DSP, l'autorité délégante pourra demander le transfert des contrats de location au futur délégataire (sous réserve d'acceptation par l'organisme financier titulaire du contrat de location opérationnelle) ou de s'acquitter d'une valeur de rachat prédéterminée des véhicules concernés. Les valeurs de revente des biens telles qu'indiquées dans l'onglet « amortissements » de l'annexe 7 ne sont pas comprises dans la contribution forfaitaire. Elles feront l'objet d'une facturation séparée.

Dans l'onglet « adaptation de l'offre » de l'annexe 7, le coût d'un véhicule supplémentaire comprend la location annuelle, les frais d'immatriculation, la pose de la livrée et les matériels embarqués. L'ajout d'un véhicule supplémentaire engendrera également un coût financier de revente et/ou de rupture selon les modalités précisées au paragraphe précédent.

Le coût journalier d'un véhicule indiqué dans l'onglet « réfaction en cas de services non réalisés » de l'annexe 7 est considéré nul pour l'ensemble des véhicules dédiés.

3 - COÛTS KILOMÉTRIQUES

Le prix du carburant retenu correspond à la valeur constatée d'août 2019, soit 0,94 € HT par litre de gazole (remboursement de TICPE déduit).

Une consommation moyenne de gazole a été définie pour chaque type de véhicule, s'échelonnant de 17 L/100 kms pour un minibus à 42 L/100 kms pour un autobus standard.

Le poste « coûts kilométriques » contient les charges suivantes :

- ✿ lubrifiants et AdBlue,
- ✿ pneumatiques,
- ✿ pièces de rechange,
- ✿ réparations après accidents et vandalisme,
- ✿ main d'œuvre,
- ✿ nettoyage intérieur des véhicules,
- ✿ lavage extérieur.

Les coûts de roulage sont estimés sur la base du plan de parc présenté par Keolis dans le mémoire technique (type de véhicules, niveau d'équipement). Ces montants devront être modifiés en cas de modifications du plan de renouvellement.

Les coûts kilométriques des véhicules de service n'ont pas été repris en annexe 7, car ils font l'objet de contrats de locations longues durées, full services.

4 - COÛT DU CENTRE D'EXPLOITATION ET DE L'ATELIER

Ce coût est détaillé dans les charges de structure des autres frais généraux indiquées aux CEP.

Les loyers ont été définis en calculant la quote-part des installations utilisées par Keolis Drouais, appliquée au loyer total du centre d'exploitation.



La même méthodologie a été retenue pour déterminer le montant des charges liées aux installations : assurances, utilités (eau, chauffage, entretien, etc.), taxes et autres obligations réglementaires.

Sur la ligne « entretien des bâtiments » du CEP Urbain apparaissent les charges d'entretien de l'agence commerciale.

5 - FRAIS GÉNÉRAUX DE L'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes :

- ✿ la masse salariale du personnel d'exploitation, soit six ETP dont un responsable, quatre managers et un agent d'exploitation,
- ✿ le coût du personnel d'encadrement, soit trois ETP, dont un directeur, un responsable marketing, une assistante,
- ✿ le coût du personnel commercial, soit quatre ETP, dont un chargé des systèmes d'information, deux chargés de clientèle et un assistant marketing.

Les autres frais généraux sont détaillés au sein de chaque CEP de l'annexe 7.



6 - CHARGES DE COMMUNICATION

Le détail du plan pluriannuel de communication est présenté en annexe 14.

7 - CHARGES DE SOUS-TRAITANCE

Keolis Drouais prévoit de recourir à la sous-traitance pour les lignes à vocation scolaire. Cette sous-traitance sera principalement confiée à Keolis Eure-et-Loir.

Les dépenses correspondantes intègrent l'ensemble des coûts des sous-traitants, y compris les véhicules nécessaires à la réalisation des services. Ils sont intégralement repris dans le CEP scolaire en annexe 7.

Les coûts des personnels de conduite ont été valorisés sur la base de contrats de travail à temps partiel, dits de périodes scolaires.

Les véhicules, de type autocars scolaires 59 places, sont financés par les sous-traitants.

Les investissements liés à la mise en service de ces véhicules seront financés par Keolis Drouais et mis à la disposition des sous-traitants,

- ✿ SAEIV,
- ✿ livrées (véhicules dédiés uniquement),
- ✿ billettique, en cas de levées de l'option.

À la fin du contrat de DSP, l'autorité délégante pourra demander le transfert des contrats de location au futur délégataire (sous réserve d'acceptation par l'organisme financier titulaire du contrat de location opérationnelle) ou de s'acquitter d'une valeur de rachat prédéterminée des véhicules concernés. Cette possibilité ne pourra porter que sur les véhicules dédiés, au nombre de 45. Les valeurs de revente des biens telles qu'indiquées dans l'onglet « amortissements » de l'annexe 7 ne sont pas comprises dans la contribution forfaitaire. Elles feront l'objet d'une facturation séparée.

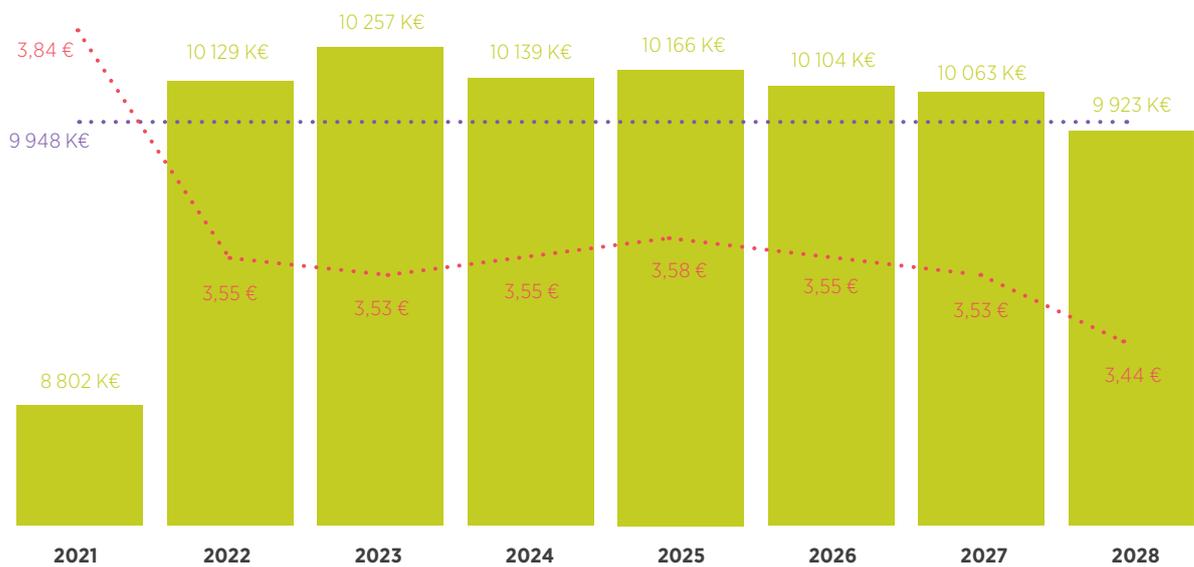
Le prix du carburant retenu correspond à la valeur constatée d'août 2019, soit 0,94 € HT par litre de gazole (remboursement de TICPE déduit).

La consommation moyenne de gazole retenue pour les autocars est de 31 L/100 kms

8 - MARGE ET ALÉAS

Le taux de marge est de 1,8 % du chiffre d'affaires total.

9 - MONTANT ET ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE



■ Évolution de la contribution forfaitaire d'exploitation en K€, avant déduction de la redevance kilométrique.

..... Contribution forfaitaire moyenne en K€ sur 8 ans, avant déduction de la redevance kilométrique.

..... Évolution du ratio dépenses / kilomètres

PARTIE 2

Fréquentation

Keolis a élaboré la prévision de trafic avec une méthodologie et des outils conçus par le Groupe, éprouvés à travers les retours d'expériences d'autres réseaux. Cette approche repose notamment sur l'application de coefficients d'élasticité, pour chaque variation des paramètres de l'offre et de la qualité de service.

Le calcul de la prévision est établi sur les données de trafic, issues de la billettique et de voyages reconstitués, à partir d'un nombre de cartes ou de titres vendus :

- ✿ les voyages du réseau urbain sont ceux figurant dans le rapport du délégataire de 2018 et proviennent du système billettique,
- ✿ le trafic du réseau périurbain a été estimé à partir d'un coefficient R/V et des recettes commerciales de 2018,
- ✿ les voyages scolaires ont été estimés à partir du nombre d'inscrits en 2018 et d'un nombre de courses par an (350 courses pour les collégiens et lycéens ; 280 courses pour les primaires). Le calcul n'intègre pas les élèves situés en dehors du ressort territorial mais il prend en compte les résidents de l'Agglo du Pays de Dreux qui utiliseront les lignes relevant de la compétence Régionale,
- ✿ le trafic du Transport à la demande a été calculé en se basant sur les recettes 2018 fournies dans le rapport du délégataire.

Réseau	Nombre de voyages en 2018	Nombre de voyages en 2028
Urbain	1 196 707	1 410 125
Périurbain	44 530	84 850
Scolaire	1 939 910	2 006 401
Transport à la demande	8 427	8 427
Total	3 189 810	3 509 803

À partir du nombre de voyages reconstitués pour 2018, la méthode de prévision consiste à identifier les effets exogènes ou endogènes, susceptibles d'impacter favorablement ou défavorablement la fréquentation. Keolis a retenu quatre types d'effets :

- ✿ la démographie du territoire,
- ✿ les évolutions quantitatives et qualitatives de l'offre de transport,
- ✿ les effets induits par l'action commerciale,
- ✿ les effets liés à la gamme tarifaire : évolutions des tarifs, créations ou suppressions de titres.

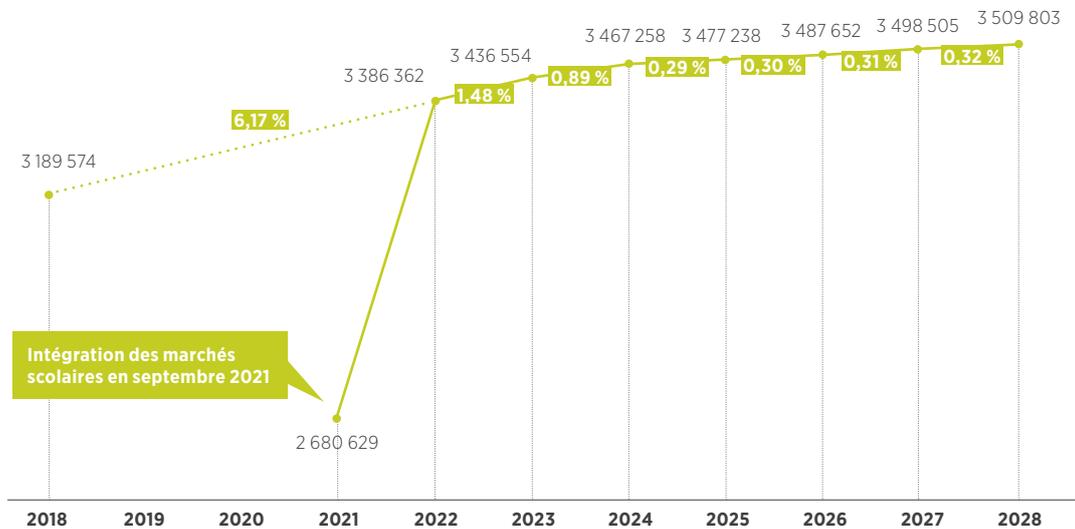
La prévision tient compte de l'intégration d'une partie des lignes à vocation scolaire, à partir du 1^{er} septembre 2021.



Keolis estime que la combinaison de ces quatre effets produira une croissance du trafic total de 10 %, entre l'année de référence 2018 et la fin de la future DSP.



PRÉVISION DE TRAFIC EN NOMBRE DE VOYAGES



DÉMOGRAPHIE

Pour l'offre périurbaine et scolaire, les impacts liés à l'évolution de la population ont été appréciés ligne par ligne, en fonction des communes traversées.

Pour les lignes du réseau urbain, l'impact de la démographie a été évalué à + 0,08 % par an, sur la durée de la DSP.

EFFETS D'OFFRE

Les effets d'induction liés à l'offre de transport regroupent :

- des critères liés à la quantité de service offert comme le nombre de courses,
- des critères de qualité de l'offre : simplicité des itinéraires, cadencement des horaires, permanence du réseau, fréquences, temps de parcours, etc.

Chaque effet a été apprécié à l'échelle d'un découpage de l'Agglomération en 100 zones, puis appliqué au trafic à partir de coefficients d'élasticité.

Pour le nouveau réseau urbain, l'induction de trafic lié à la nouvelle offre, a été estimé à + 8 % sur la durée de la future convention. Cette progression a été distribuée sur quatre ans, pour tenir compte de la montée en puissance.

Le renforcement de l'offre sur les quatre nouvelles lignes périurbaines se traduira par une progression du trafic de 62 %, avec une montée en puissance répartie sur deux ans.

EFFETS D'ÉVOLUTION DE LA GAMME TARIFAIRE

La généralisation de la gamme tarifaire Linéad à l'ensemble du réseau, a été intégrée dans le modèle de prévision avec une élasticité de 25 % sur le trafic des lignes périurbaines.

Le modèle de prévision intègre également des effets d'induction du trafic, tirés des retours d'expérience du Groupe Keolis, liés à la dynamique commerciale et à la qualité de l'information voyageur.

Le nouveau réseau urbain produira plus de voyages à moyens constants.

PARTIE 3 Recettes

1 - GRILLES TARIFAIRES

La prévision des recettes découle des estimations de trafic et de l'application de la grille tarifaire au 1^{er} juillet 2019, figurant en annexe 2 du cahier des charges, amendée des propositions d'ajustements de Keolis.



TARIFS DES TICKETS À VOYAGES EN EUROS TTC

Ticket 1 voyage TAD	2,00 €
Ticket 1 voyage (espèces)	1,50 €
Ticket 1 voyage (CB)	1,30 €
Ticket 2 voyages	2,60 €
Ticket 10 voyages	12,50 €
Tickets 20 voyages	24,00 €
Tickets 30 voyages	34,50 €

TARIFS DES ABONNEMENTS EN EUROS TTC

Produits	- de 11 ans	- de 18 ans	- de 28 ans	+ de 28 ans	+ de 60 ans
Forfait 1 an	50,00 €	177,60 €	181,20 €	282,00 €	142,80 €
Forfait 31 jours	-	-	26,00 €	31,00 €	16,00 €
Tarif Transition	-	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Tarif Harmonie	-	100,80 €	100,80 €	100,80 €	100,80 €
Tarif interne	-	50,00€	50,00€	-	-

TARIFS DES FORAITS ANNUELS ACCORDÉS SOUS CONDITION DE SCOLARITÉ, NETS DE SUBVENTION COMMUNALE (PART FAMILIALE) EN EUROS TTC

Communes	Primaires (- de 11 ans et - 18 ans)	Collégiens (- de 11 ans et - de 18 ans)	Lycéens (- de 18 ans et - 28 ans)	Internes (- de 18 ans et - 28 ans)
Abondant	50,00 €	95,90 €	115,44 €	50,00 €
Allainville	0,00 €	95,80 €	95,80 €	50,00 €
Anet	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Ardelles	25,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €
Aunay-Sous-Crecy	0,00 €	95,90 €	95,90 €	50,00 €
Beauche	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
Berchères-sur-Vesgre	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Bérou-la-Mulotière	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Boissy-en-Drouais	0,00 €	90,58 €	90,58 €	25,50 €
Boncourt	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Boullay-les-deux-Églises	35,00 €	124,32 €	124,32 €	35,00 €
Boullay-Mivoye (Le)	15,00 €	94,13 €	94,13 €	50,00 €
Boullay-Thierry (Le)	15,00 €	94,13 €	94,13 €	26,50 €
Brezolles	50,00 €	100,00 €	115,44 €	50,00 €
Broué	0,00 €	133,20 €	133,20 €	50,00 €
Bû	50,00 €	45,70 €	170,20 €	50,00 €
Chapelle-Forainvilliers (La)	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Charpont	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Chataincourt	50,00 €	85,00 €	110,00 €	50,00 €
Chateaneuf-en-Thymerais	50,00 €	177,60 €	88,80 €	50,00 €
Chatelets (Les)	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Chaussée-D'ivry (La)	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Chérisy	50,00 €	104,78 €	104,78 €	50,00 €
Crécy-Couvé	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Crucey-Villages	50,00 €	88,80 €	124,32 €	50,00 €
Dampierre-sur-Avre	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Dreux - Flonville et Muzy	50,00 €	35,00 €	35,00 €	50,00 €
Dreux (LPAP Anet uniquement)	50,00 €	177,60 €	77,40 €	50,00 €
Ecluzelles	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Escorpain	50,00 €	85,25 €	120,77 €	50,00 €
Ezy-sur-Eure	50,00 €	115,44 €	115,44 €	32,50 €
Favières	50,00 €	117,60 €	177,60 €	50,00 €
Fessanvilliers-Mattanvilliers	50,00 €	88,80 €	120,77 €	50,00 €
Fontaine-les-Ribouts	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Garancières-en-Drouais	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Garnay	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Germainville	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Gilles	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Guainville	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Ivry-la-Bataille	50,00 €	88,80 €	88,80 €	25,00 €
Laons	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Louvilliers-en-Drouais	0,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Louye	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Luray	50,00 €	107,00 €	107,00 €	30,00 €
Madeleine-de-Nonancourt (La)	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Maillebois	0,00 €	49,73 €	115,44 €	50,00 €

Mancelière (La)	50,00 €	100,00 €	120,77 €	50,00 €
Marchezais	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Marville-Moutiers-Brûlé	15,00 €	94,13 €	94,13 €	50,00 €
Mesnil-Simon (Le)	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Mezières-en-Drouais	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Montreuil	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Nonancourt	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Ormo	50,00 €	177,60 €	88,80 €	50,00 €
Ouerre	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Oulins	25,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Prudemanche	50,00 €	57,60 €	117,60 €	50,00 €
Puiseux	0,00 €	120,77 €	120,77 €	50,00 €
Revercourt	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
Rouvres	15,00 €	108,34 €	143,86 €	50,00 €
Rueil-la-Gadelière	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Saint-Ange-et-Torcay	50,00 €	115,44 €	115,44 €	50,00 €
Sainte-Gemme-Moronval	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Saint-Georges-Motel	50,00 €	85,00 €	100,00 €	50,00 €
Saint-Jean-de-Rebervilliers	10,00 €	10,00 €	110,00 €	50,00 €
Saint-Lubin-de-Cravant	50,00 €	100,00 €	177,60 €	50,00 €
Saint-Lubin-des-Joncherets	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Saint-Maixme-Hauterive	0,00 €	17,76 €	115,44 €	50,00 €
Saint-Ouen-Marchefroy	0,00 €	44,40 €	62,16 €	50,00 €
Saint-Remy-sur-Avre	50,00 €	105,00 €	135,00 €	50,00 €
Saint-Sauveur-Marville	15,00 €	17,76 €	115,44 €	5,00 €
Saulnières	27,00 €	95,90 €	95,90 €	50,00 €
Saussay	0,00 €	88,80 €	115,44 €	50,00 €
Serazereux	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Serville	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Sorel-Moussel	0,00 €	17,76 €	115,44 €	50,00 €
Thimert-Gâtelles	50,00 €	117,60 €	117,60 €	50,00 €
Tremblay-les-Villages	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Tréon	50,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Vernouillet	50,00 €	177,60 €	177,60 €	50,00 €
Vert-en-Drouais	50,00 €	104,78 €	104,78 €	50,00 €
Villemeux-sur-Eure	25,00 €	88,80 €	88,80 €	50,00 €
Agglo Évreux Portes de Normandie	50,00 €	108,00 €	108,00 €	50,00 €
Hors Agglo du Pays de Dreux	100,00 €	325,00 €	325,00 €	50,00 €

2 - ESTIMATION DES RECETTES COMMERCIALES

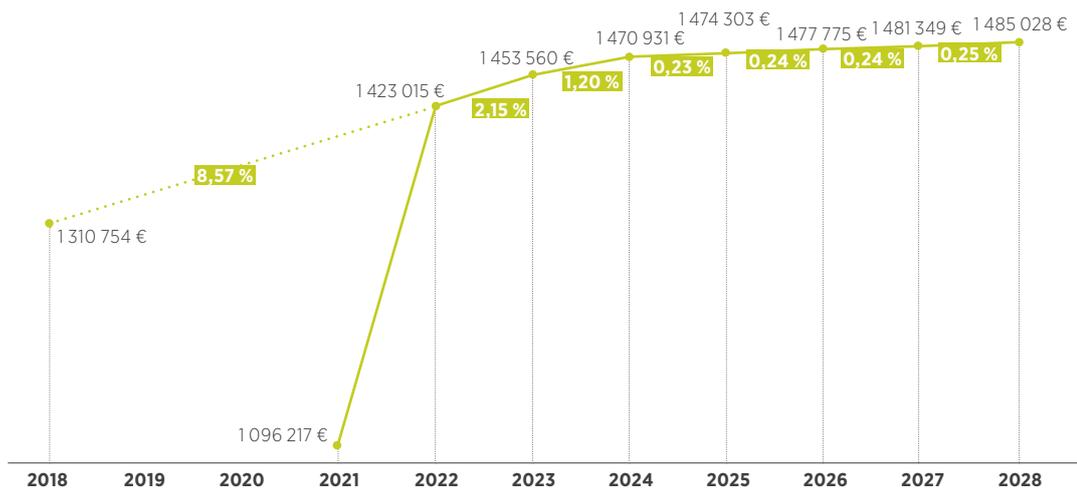
Keolis prévoit une augmentation des recettes commerciales totales de 13,3 % à partir de l'année de référence 2018.

La prévision de recettes est déclinée par types d'activités :

- ✿ pour le réseau urbain, la progression est de 17,8 % entre 2018 (année de référence du calcul) et 2028, soit 8,7 % sur la durée de la convention,
- ✿ les recettes du réseau périurbain (hors scolaire) augmentent de 30,6 % entre 2018 et 2028,
- ✿ les recettes scolaires progressent de 4,1 % entre l'année de référence et 2028 (les recettes de 2021 ont été intégrées à partir du 1^{er} septembre),
- ✿ les recettes du Transport à la demande restent stables pendant la durée de la future convention.

Keolis estime la progression des recettes commerciales à + 13,3 % à partir de l'année de référence 2018.

PRÉVISION DE RECETTES TOTALE



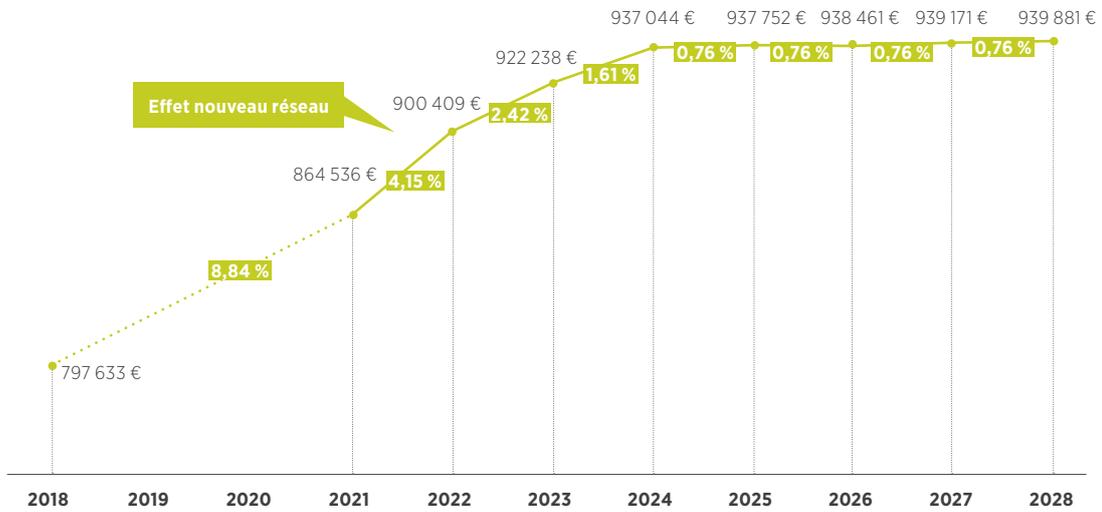
Le montant des recettes inclut les compensations versées par les communes de Dreux et de Luray :

- ✿ les collégiens et lycéens de Dreux bénéficient du forfait annuel au tarif de 35 euros. Selon l'âge de l'élève, la ville compense la différence avec le prix public du titre moins de 18 ans ou moins de 28 ans,
- ✿ les collégiens et lycéens de Luray bénéficient du forfait annuel au tarif de 107 € pour les moins de 18 ans et 109 € pour les moins de 28 ans, la différence avec le prix public étant compensée par la commune.

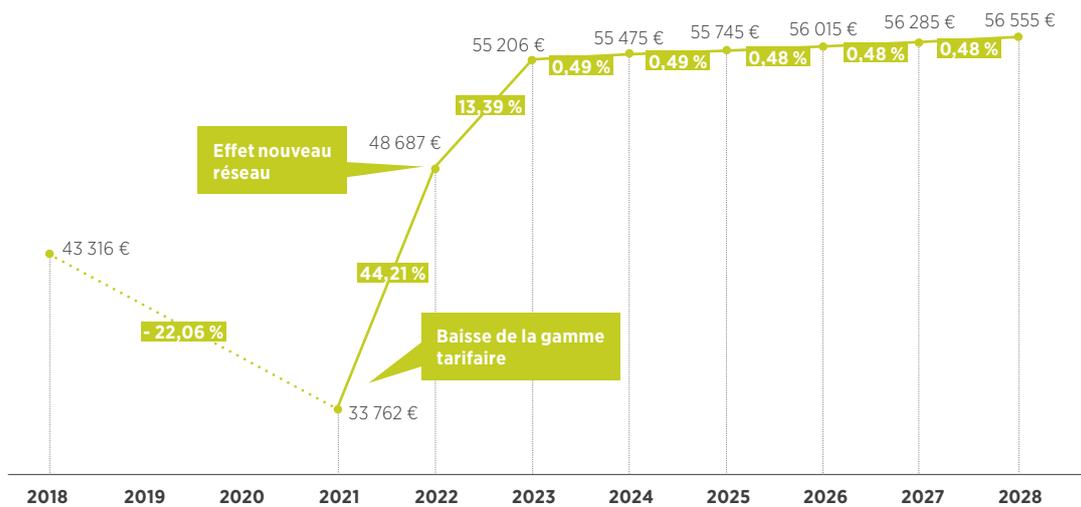
L'estimation des recettes prévisionnelles suppose le maintien de la grille tarifaire pendant la durée de la future DSP.

La modification des compensations accordées par les communes ou toute autre modification de la structure de la grille, donneront lieu à l'application de l'article 15.3.2, portant sur les modifications tarifaires à l'initiative de l'Autorité organisatrice.

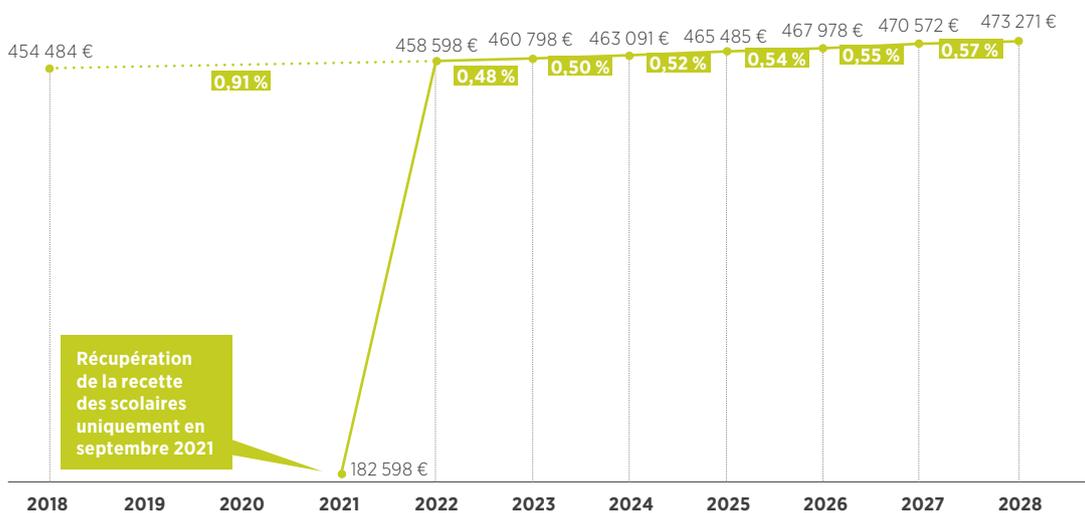
PRÉVISION DE RECETTES DU RÉSEAU URBAIN



PRÉVISION DE RECETTES DU RÉSEAU PÉRIURBAIN (HORS SCOLAIRES)



PRÉVISION DE RECETTES DU RÉSEAU SCOLAIRE (PART FAMILIALE)



PARTIE 4

Proposition d'un mécanisme de répartition des excédents commerciaux

L'Agglo du Pays de Dreux souhaite mettre en place un dispositif d'intéressement commercial en cas de dépassement de l'objectif de recettes prévisionnel.

Pour compléter le projet de rédaction de l'article 17.1.1 du projet de convention, Keolis propose le mécanisme de partage suivant :

« Dans le cadre du compte d'exploitation prévisionnel, le Délégué s'engage sur un niveau de recettes commerciales annuelles venant déterminer le montant de la subvention forfaitaire d'exploitation de l'Agglo du Pays de Dreux, après déduction des charges prévisionnelles. Afin d'encourager le Délégué au développement de la fréquentation, il est prévu que le Délégué conserve une partie des excédents commerciaux selon les modalités suivantes :

Sur une année civile N, dans le cas où les recettes commerciales encaissées par le Délégué (RCn) pour l'ensemble des services exploités depuis le début de ladite année, sont supérieures aux recettes commerciales indexées du CEP (RCp) de l'ensemble des services précités pour cette année N :

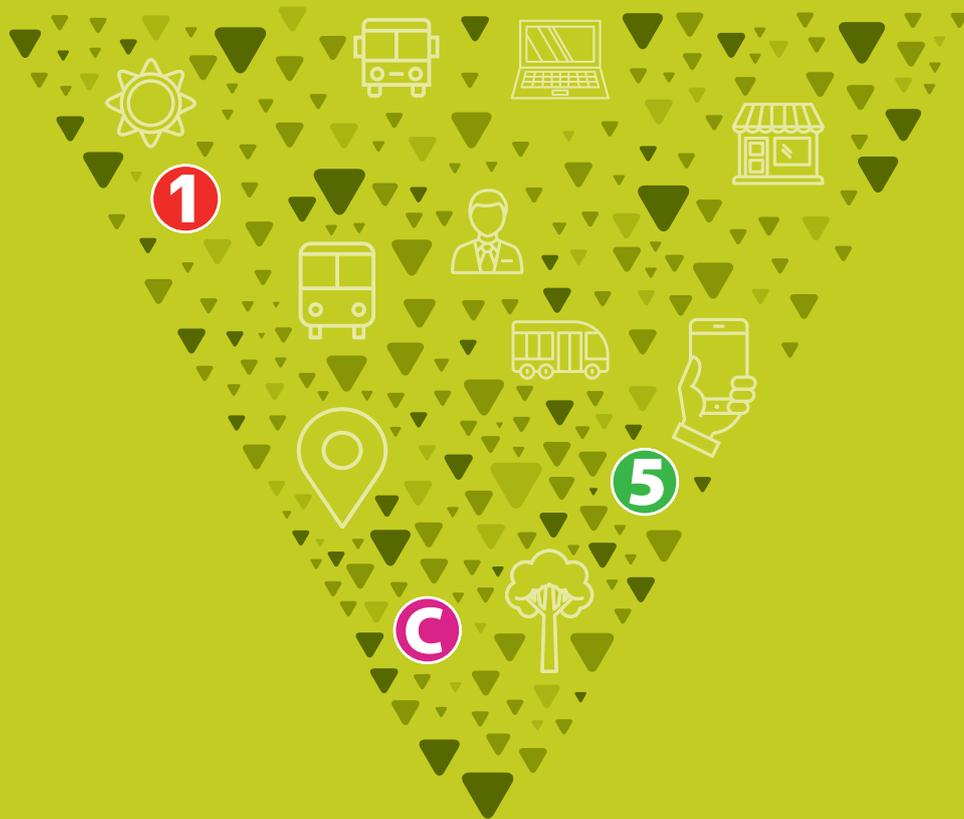
- * si le montant M correspondant à la différence entre RCn après un abattement de 5 % ($RCn \times 0,95$) et RCp est positif alors la moitié du montant M est déduite de la subvention forfaitaire d'exploitation due au Délégué au titre de l'année civile concernée,**
- * si le montant M correspondant à la différence entre RCn après un abattement de 5 % ($RCn \times 0,95$) et RCp est négatif alors la subvention forfaitaire d'exploitation n'est pas modifiée. »**

ANNEXE FINANCIÈRE 7

Comptes d'exploitation
prévisionnels



Voir fichiers Excel
Annexe 7 - Grilles Financières



ANNEXE 1

CONSISTANCE DES SERVICES



ANNEXE 1.A

Consistance des lignes régulières au 1^{er} janvier 2021



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 1.B

Consistance du transport à la demande (TAD) au 1^{er} janvier 2021



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 1.C

**Consistance des lignes régulières
interurbaines au 1^{er} janvier 2021**



**Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES**

ANNEXE 1.D

**Consistance des lignes et services scolaires
au 1^{er} janvier 2021**



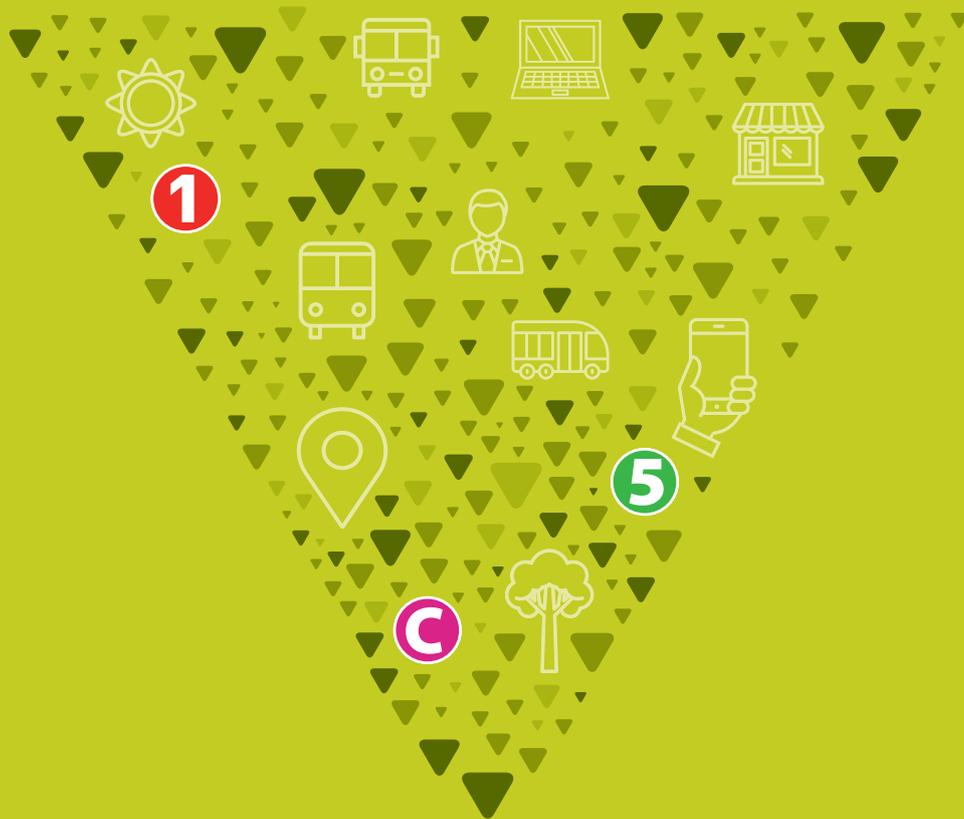
**Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES**

ANNEXE 1.E

Consistance de l'offre au 5 juillet 2021



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES



ANNEXE 2

TARIFICATION ET CONVENTIONS TARIFAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2021



ANNEXE 2

Grille tarifaire (et notamment titre combiné et gratuités)



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 2

Spécificités concernant le transport scolaire



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 2

Charte régionale de billettique



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 3

Arrêts abris ou poteaux



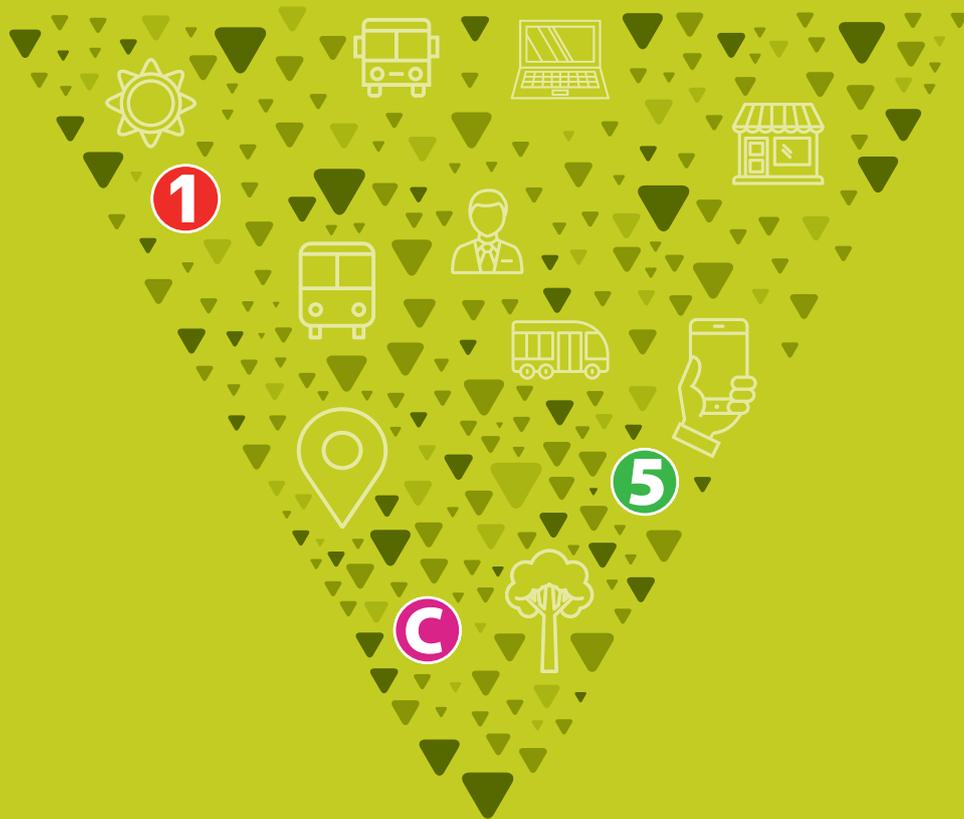
Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 3

Matériels embarqués



Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES



ANNEXE 4

INVENTAIRE B DES BIENS DÉDIÉS AU SERVICE APPARTENANT AU DÉLÉGATAIRE (BIENS DE REPRISE)

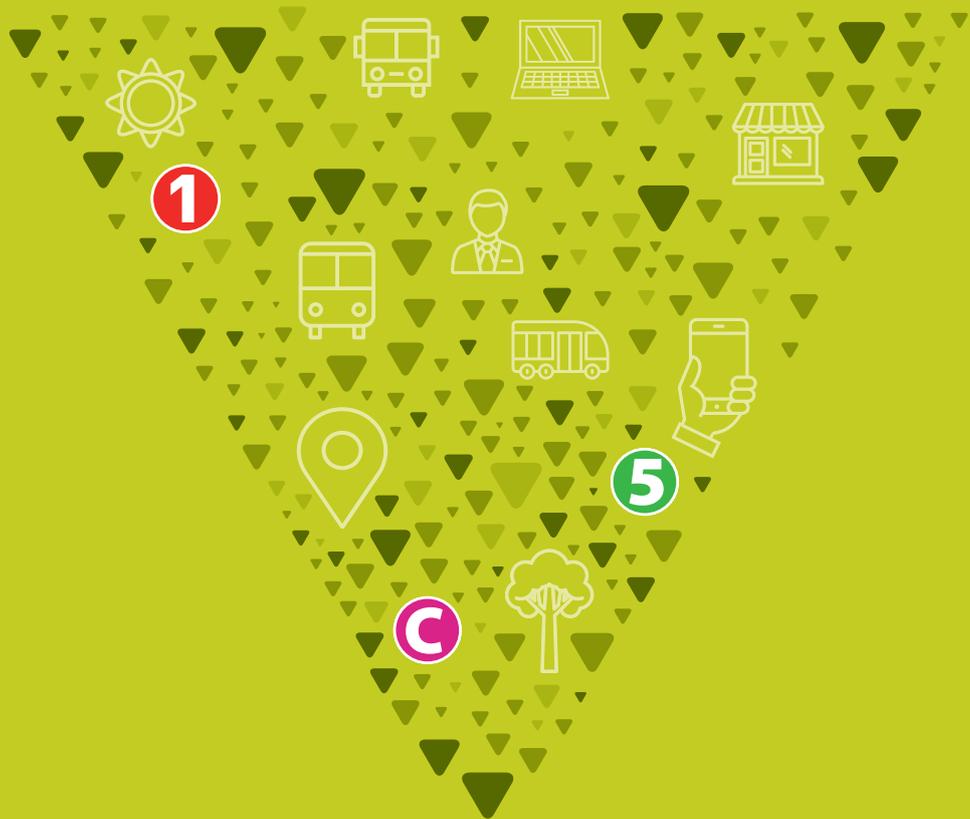


ANNEXE 4

Biens appartenant au délégataire

Les biens appartenant au délégataire sont décrits dans le mémoire technique chapitre 1, partie 6.

Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.



ANNEXE 5

CHARTRE GRAPHIQUE



ANNEXE 5

Véhicules des lignes régulières et TAD

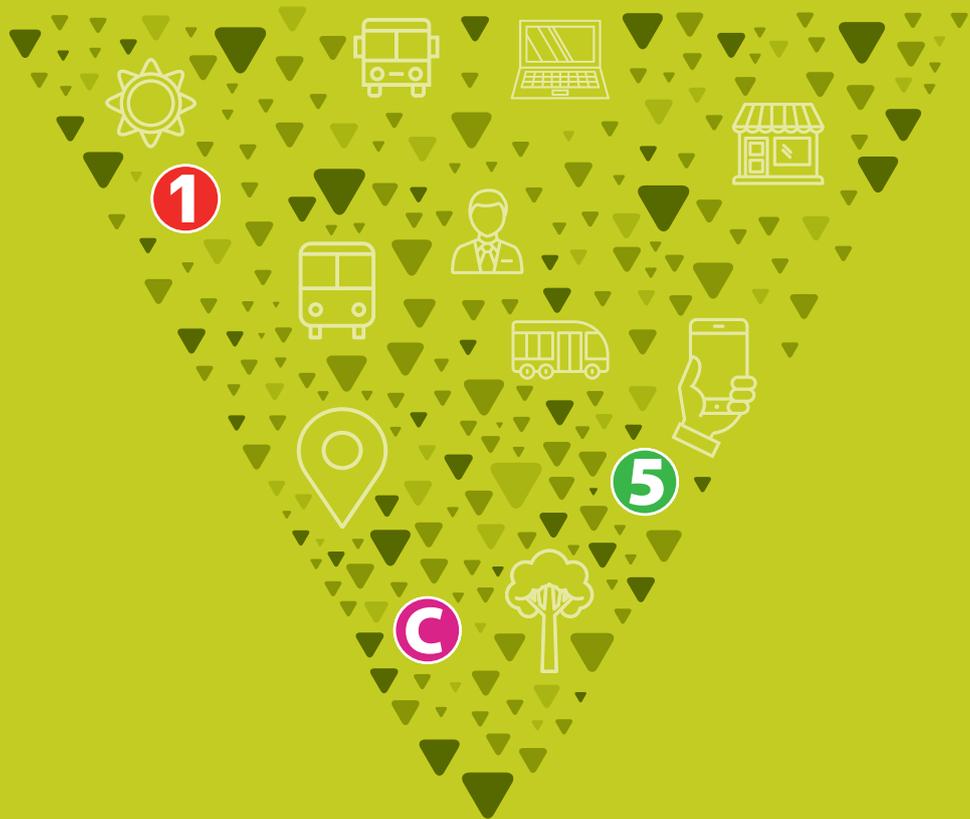


Cette annexe est disponible
en fichiers .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 5

Véhicules des lignes scolaires

**Cette annexe sera mise au point à l'issue
de la procédure de négociation.**



ANNEXE 6

PROGRAMME D'INSERTION



ANNEXE 6

Engagements du candidat en matière d'insertion sociale

Les engagements du candidat en matière d'insertion sociale sont décrits dans le mémoire technique chapitre 1, partie 3.

Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.

ANNEXE 8

Contenu du rapport annuel



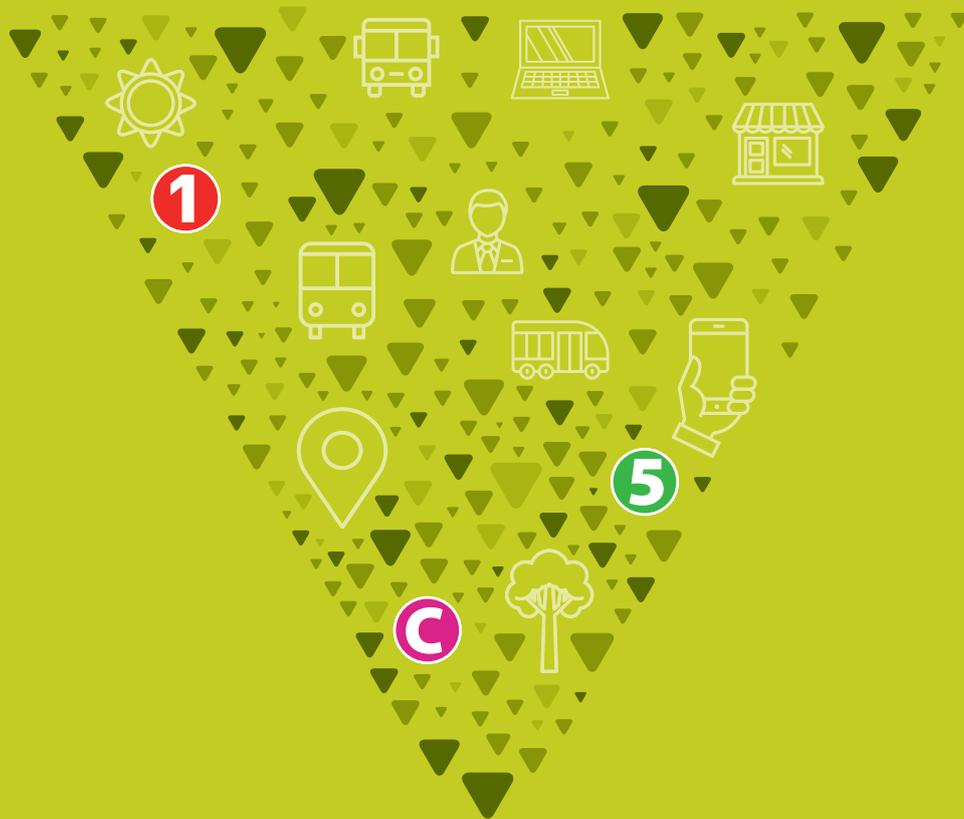
Cette annexe est disponible
en fichier .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 8 BIS

Contenu des tableaux de bord mensuels d'activité



Cette annexe est disponible
en fichier Excel
dans le dossier ANNEXES



ANNEXE 9

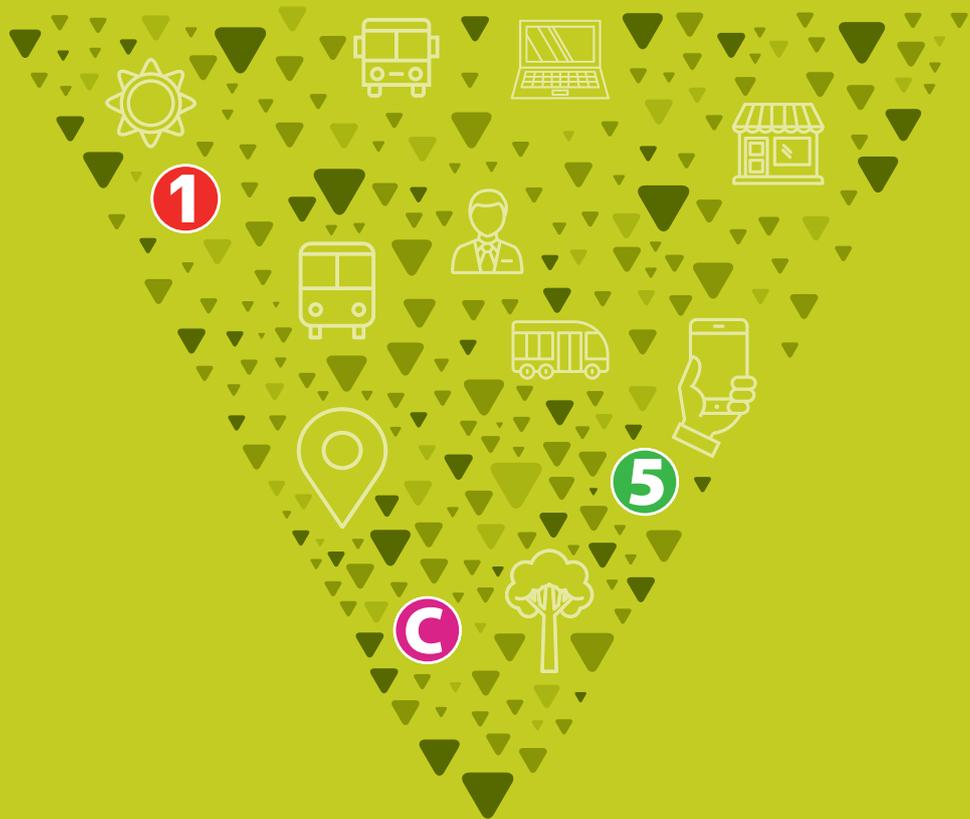
ÉLÉMENTS FINANCIERS DU RAPPORT ANNUEL



ANNEXE 9

Modèle de compte d'exploitation

**Cette annexe sera mise au point à l'issue
de la procédure de négociation.**



ANNEXE 10

PROJETS DE STATUTS



ANNEXE 10

Statuts de la société dédiée



Cette annexe est disponible
en fichier .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 10

Garanties apportées par l'attributaire initial de la délégation

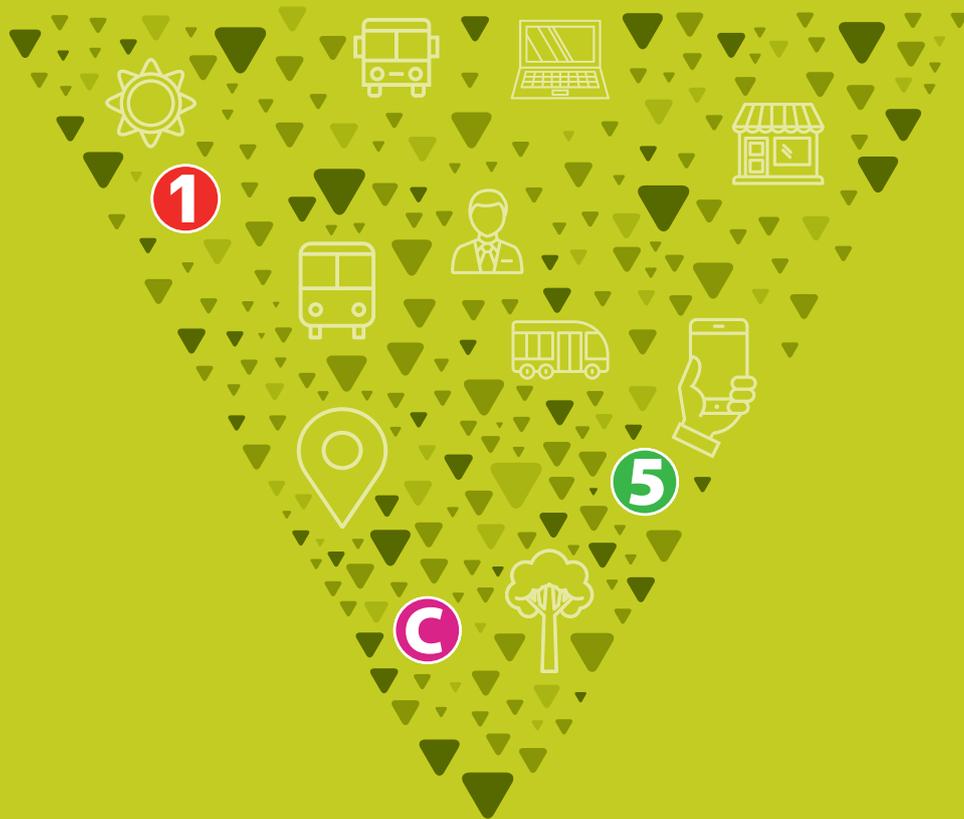


Cette annexe est disponible
en fichier .pdf
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 10

Liste des prestations susceptibles
d'être externalisées en dehors
de la société dédiée

**Cette annexe sera mise au point à l'issue
de la procédure de négociation.**



ANNEXE 11

PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET PLAN D'INFORMATION DES USAGERS
MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉLÉGATAIRE
RELATIFS AU SERVICE MINIMUM

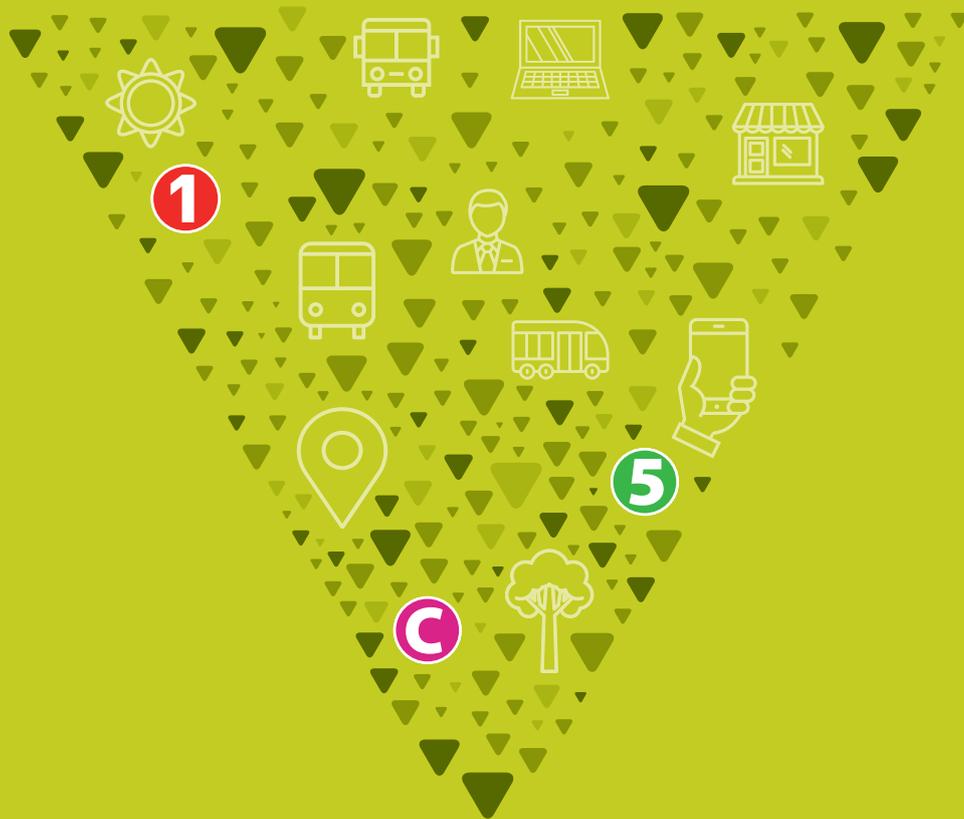


ANNEXE 11

Plan de transport adapté et plan d'information des usagers

Le PTA et le PIU sont décrits dans le mémoire technique chapitre 3, partie 3.

Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.



ANNEXE 12

DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX + DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADAP



ANNEXE 12

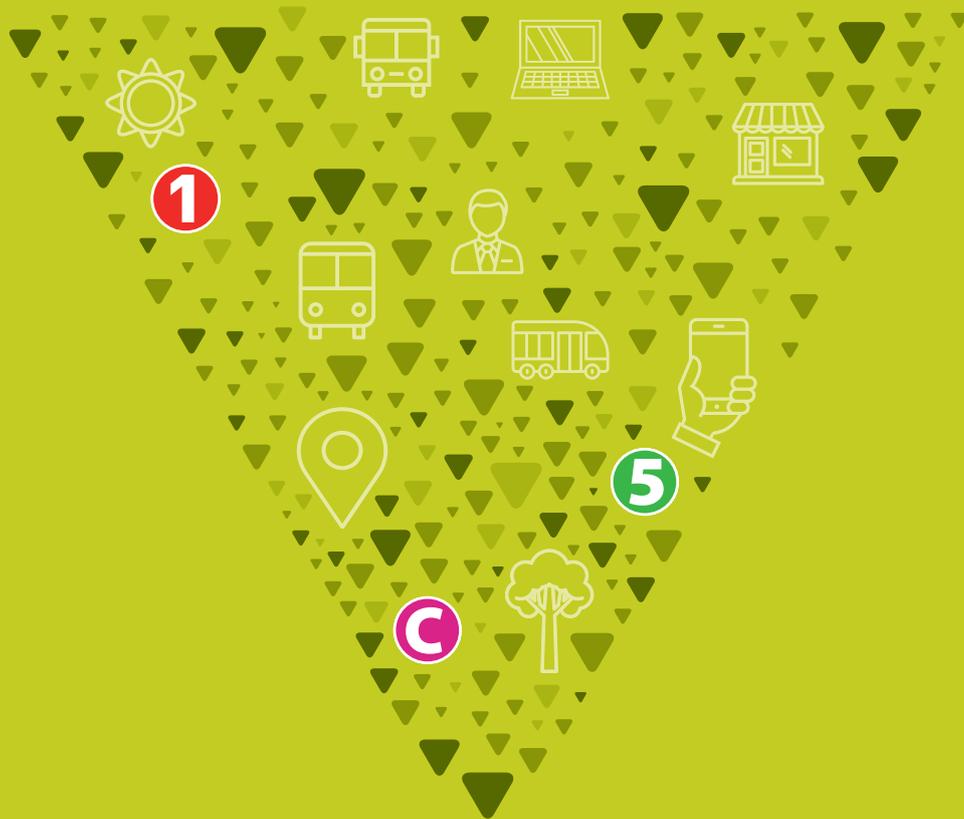
Disposition du schéma d'accessibilité de l'Agglo du Pays de Dreux

**Cette annexe sera mise au point à l'issue
de la procédure de négociation.**

ANNEXE 12

Délibération relative à l'ADAP

**Cette annexe sera mise au point à l'issue
de la procédure de négociation.**



ANNEXE 13

MOYENS PROPRES, EN TERMES DE PERSONNEL
ET DE MOYENS MATÉRIELS, PERMETTANT
UNE VÉRITABLE PRISE EN CHARGE
DE LA DÉLÉGATION



ANNEXE 13

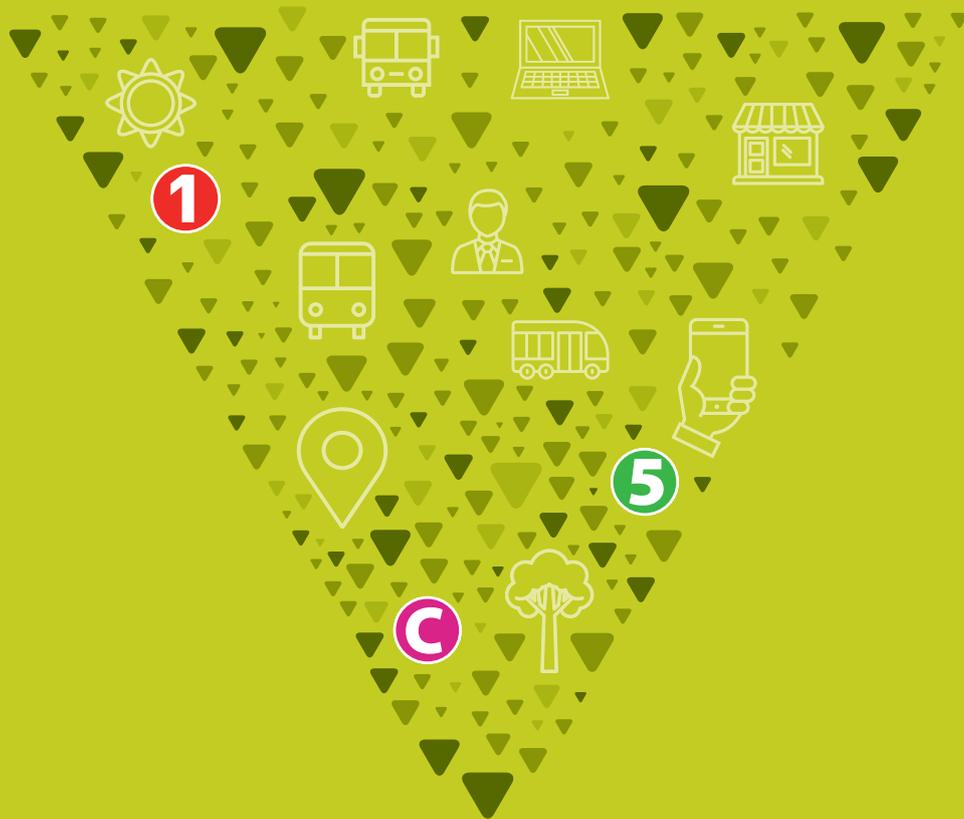
Moyens propres en Personnel

Les moyens propres en personnel sont décrits dans le mémoire technique chapitre 1, partie 3. Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.

ANNEXE 13

Moyens propres en matériel (dépôt / atelier)

Les moyens propres en matériel sont décrits dans le mémoire technique chapitre 1, partie 6. Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.



ANNEXE 14

PLAN PLURIANNUEL DE COMMUNICATION

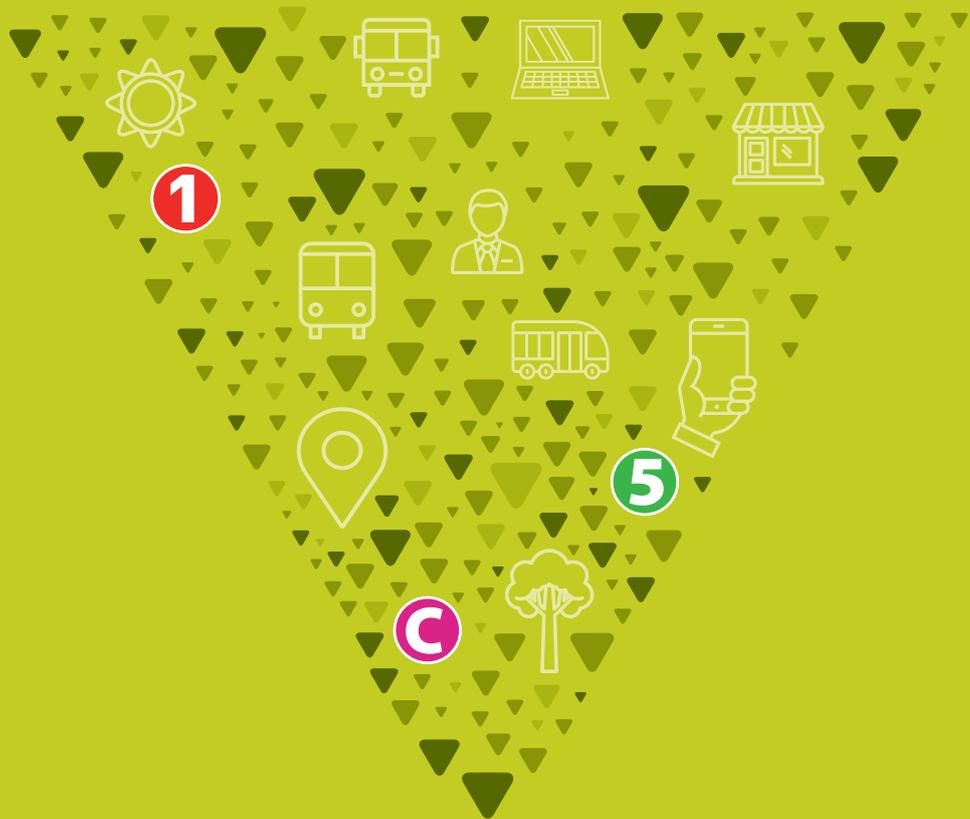


ANNEXE 14

Plan pluriannuel de communication



Cette annexe est disponible
en fichier Excel
dans le dossier ANNEXES



ANNEXE 15

VOLUME DES VENTES RÉALISÉES
DE CHAQUE TITRE AU COURS DE L'EXERCICE N



ANNEXE 15

Volume des ventes réalisées de chaque titre au cours de l'exercice N



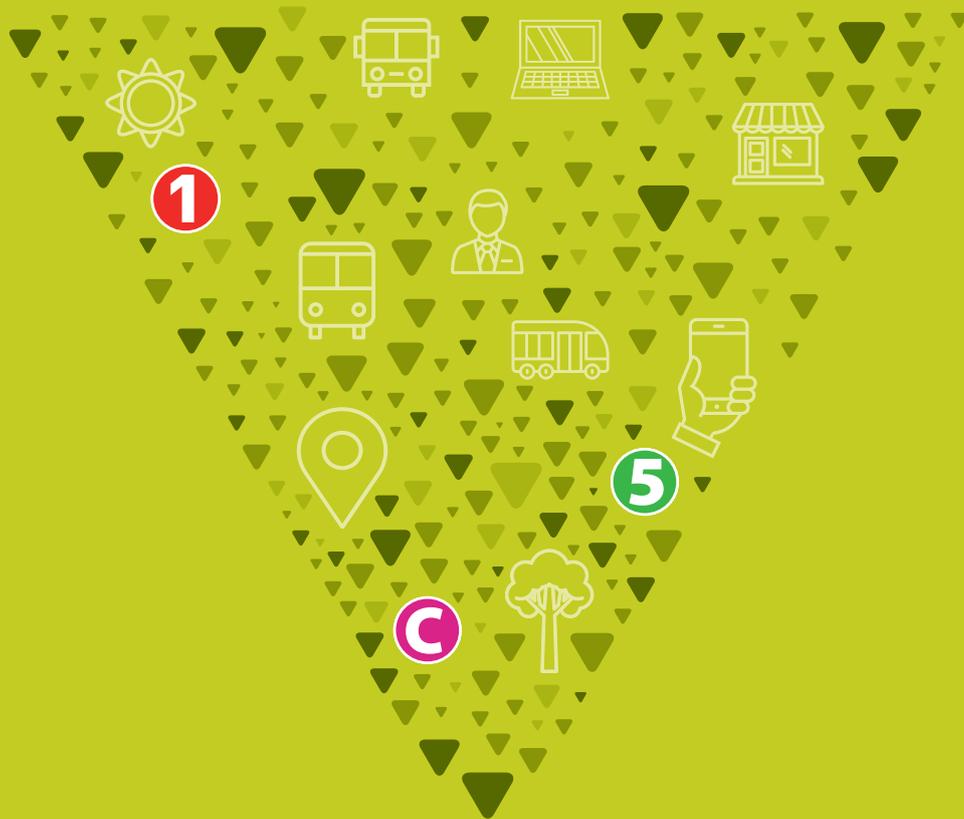
Cette annexe est disponible
en fichier Excel
dans le dossier ANNEXES

ANNEXE 16

Les engagements qualité

Le plan d'action qualité est décrit dans le mémoire technique chapitre 4.

Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.



ANNEXE 17

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

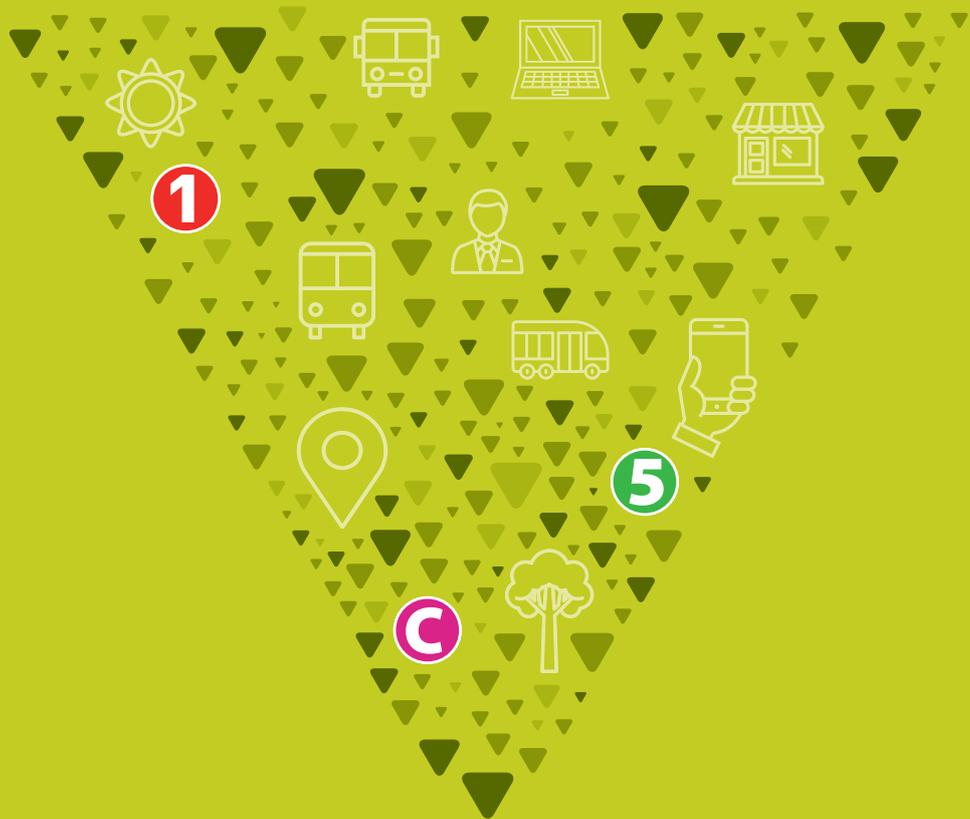


ANNEXE 17

PPI véhicules



Cette annexe est disponible
en fichier Excel
dans le dossier ANNEXES



ANNEXE 18

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE COMMERCIALE



ANNEXE 18

Organisation et gestion de l'agence commerciale

Le fonctionnement de l'agence commerciale est décrit dans le mémoire technique chapitre 5, partie 4.

Cette annexe sera mise au point à l'issue de la procédure de négociation.